

COMMUNE
de
NANTIAT

Haute-Vienne

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 14

votants : 15

Pour 15

OBJET

Rythmes scolaires – demande
Dérogation pour la poursuite
de la semaine de 4 jours

L'an deux mille vingt six le 09 mars

le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 02 mars 2026

PRESENTS : MM PERROT, RAISSON, DESMOULINS, GALLY, JEANTEAU, PRINSAUD, MARTIN, VEYRIRAS, DUSSAC Mmes LABRUNIE, KEBAILI, LACHATRE, PUIGRENIER, PEYRELADE

M. PERRIN a donné procuration à M. MARTIN

Mme LABRUNIE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que la commune en 2023 avait opté pour le régime dérogatoire de la semaine à 4 jours pour la rentrée 2023, avec une échéance pour une reconduction éventuelle à 3 ans, aux termes desquels Mme l'inspectrice d'Académie doit examiner à nouveau la demande.

Les conseils des écoles maternelle et élémentaire se sont prononcés sur le sujet lors d'un conseil d'école pour l'élémentaire le 24 février 2026 et pour la maternelle le 27 février 2026 avec un avis unanime pour la poursuite de la semaine de 4 jours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour le maintien à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2026

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie le 10 mars 2026

Le secrétaire de séance
Nicole LABRUNIE

Le Maire
Daniel PERROT

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-préfecture
le
Publié ou Notifié
le

NLL



Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le

ID : 087-218710309-20260310-RYTHMSCOL-DE